

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2016

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire.
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint.
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Monsieur Gérard JOVET, Madame Anne COLLINOT, Conseillers.

Représentés : Madame Laurence HOURLIER par Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX par Madame Anne MILLOT, Madame Caroline DALLE-NOGARE par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Secrétaire de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Renouvellement du contrat de travail d'Olivia AUFRAY-BARBOT
- Suppression du budget CCAS
- Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy: retrait de la commune de Vogré et éventuel retrait de la commune de Châtel-Censoir
- CCAVM : Nomination d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant (au lieu de 2 actuellement) à compter du 1er janvier 2017
- CCAVM : appel à candidature au Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais
- Participation financière de la commune de Crain aux frais de fonctionnement de l'école pour un enfant pour l'année scolaire 2015/2016 soit de janvier 2016 à juin 2016 et pour l'année scolaire 2016/2017 pour la période de septembre 2016 à décembre 2016.
- Location du garage communal No 4 à compter du 1er janvier 2017
- Cabinet médical : choix de l'architecte et maître d'oeuvre
- Décision modificative pour programme cabinet médical
- Accessibilité bâtiments communaux
- Voeux du Maire aux salariés et à la population
- Invitation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers au vin d'honneur de la Sainte Barbe
- Courriers divers

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

1) RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION (D 2017 001)

Considérant que le contrat de Madame Olivia Auffray-Barbot arrive à échéance au 15 décembre 2016,

Considérant que la reconduction des termes du contrat initial de Madame Auffray-Barbot ne la satisfait plus et qu'aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Maire de palier ce départ au besoin de recrutement si nécessaire.

2) DISSOLUTION DU CCAS (D 2016 081)

Considérant que la loi NOTRe du 07 août 2015 rend facultative la création d'un centre communal d'actions sociales dans les communes de moins de 1500 habitants.

Considérant que les communes de moins de 1500 habitants peuvent choisir de dissoudre leur CCAS existant,

Considérant que Châtel-Censoir rentre dans la catégorie des communes de moins de 1500 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de dissoudre le CCAS et de transférer le montant du reste à réaliser du budget du CCAS sur le budget de la commune.

3) RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOLGRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY (D 2016 082)

Considérant la délibération n°2015/19 du 10 avril 2015 de la commune de Volgré demandant son retrait du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy,

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy a voté à l'unanimité des membres présents (15 sur 49 membres) contre ce retrait,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de Volgré du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy.

Concernant notre éventuel retrait du Syndicat, comme beaucoup de communes, les conseillers décident de ne pas se retirer.

4) NOMINATION D'UN CONSEILLER TITULAIRE ET D'UN CONSEILLER SUPPLEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (D 2016 088)

Considérant l'Arrêté préfectoral N°PREF/DCPP/SRCL/2016/0535 du 24 octobre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM),

Considérant que les communes de Merry-sur-Yonne, Bois d'Arcy et Arcy-sur-Cure sont intégrées à la CCAVM à compter du 1er janvier 2017,

Considérant l'arrivée de ces trois communes au sein de la CCAVM, la composition du Conseil Communautaire est amené à changer,

Considérant les éléments transmis à la Préfecture de l'Yonne, Châtel-Censoir ne devra plus compter que 1 seul conseiller titulaire et un conseiller suppléant au lieu de 2 actuellement,

Considérant qu'il convient de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant afin d'assister aux réunions du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Bertrand Massias Jurien de la Gravière, Maire comme conseiller titulaire, et Monsieur Michel Guilbert, premier adjoint comme conseiller suppléant.

5) CCAVM : APPEL À CANDIDATURE AU COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL AU PAYS AVALLONNAIS

Un arrêté pour créer le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais ayant été pris, il était urgent d'élire les délégués au sein de cette nouvelle structure.

Dans chaque commune il était possible de faire acte de candidature.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de ne présenter aucune candidature à ce poste.

6) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CRAIN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE (D 2016 078)

Considérant le nombre d'enfants à l'école,

Considérant le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'école,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école.

Ce montant est fixé à 643.07€ par enfant pour l'année scolaire 2015/2016 (de septembre 2015 à juin 2016) .

La commune de Crain est concernée par cette participation financière puisqu'un enfant est scolarisé par dérogation à Châtel-Censoir.

7) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LICHÈRES SUR YONNE AUX NAP (D 2016 079)

Considérant le nombre d'enfants aux NAP

Considérant le montant des dépenses réelles des NAP

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé du montant de la participation financière des communes aux NAP dans sa séance du vendredi 30 septembre 2016.

Ce montant est fixé à 256.00€ par enfant pour l'année scolaire 2015/2016 et concerne les communes dont les enfants sont inscrits aux NAP à Châtel-Censoir.

En plus des autres communes mentionnées dans la délibération No 72 du vendredi 30 septembre 2016, qui participent financièrement, la commune de Lichères sur Yonne règlera une participation financière de 256,00 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

8) LOCATION DU GARAGE COMMUNAL N°4 (D 2016 083)

Considérant la demande écrite de Madame Catherine FIDELER en date du 22 novembre 2016 concernant la location d'un garage communal,

Considérant que le garage communal n°4, situé route d'Asnière est libre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de louer le garage communal n°4 à Madame Fideler à compter du 1er janvier 2017et autorise le Maire à signer le bail de location.

9) CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE POLE MEDICAL (D 2016 084)

Considérant qu'il faut choisir un maître d'oeuvre dans le cadre des travaux du pôle santé,

Considérant que 10 demandes ont été envoyées à des cabinets de maître d'oeuvre,

Considérant que nous avons reçu 4 réponses,

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 décembre 2016, afin d'étudier les 4 propositions reçues,

Considérant que les points suivants ont permis de faire un choix :

- la proximité
- le rapport qualité/ prix
- le tarif du maître d'oeuvre par rapport au montant des travaux
- l'engagement sur le délai d'exécution des travaux
- l'acceptation des plans tels qu'ils sont présentés

Considérant qu'il s'agit du cabinet Patrick Branchu à Auxerre (89) qui répond le mieux aux points cités ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission d'appel d'offre et charge le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre des travaux.

10) DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DU POLE SANTE (D 2016 085)

Considérant qu'il est nécessaire de créer un programme "aménagement du pôle santé",

Considérant que dans ce programme il faut régler les frais de maîtrise d'oeuvre et d'architecte,

Considérant qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

 FONCTIONNEMENT :		 DEPENSES	 RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	23000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-23000.00	
 TOTAL :		 0.00	 0.00
 INVESTISSEMENT :		 DEPENSES	 RECETTES
2313 - 321	Aménagement pôle santé	23000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		23000.00
 TOTAL :		 23000.00	 23000.00
 TOTAL :		 23000.00	 23000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

11) ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (D 2016 086)

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) présenté, qui porte sur 4 années pour un montant total de 41 250.00€, autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda, et charge le Maire de veiller à l'exécution dudit Ad'AP.

12) VOEUX DU MAIRE

Le Maire présentera ses voeux au personnel le jeudi 22 décembre à 19h00 dans la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adressera ses voeux aux administrés le samedi 07 janvier à 16h à la salle polyvalente, suivi de la traditionnelle dégustation de la galette des rois.

13) INVITATION DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS AU VIN D'HONNEUR DE LA SAINTE BARBE

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une invitation a été envoyée par l'Amicale des Sapeurs pompiers, afin de participer au vin d'honneur de la Sainte Barbe.

14) COURRIERS DIVERS

M. le Maire fait lecture aux conseillers d'un courrier reçu de M. et Mme Philippe, afin de porter à leur connaissance le problème qu'ils rencontrent avec le chemin d'accès à leur domicile. En effet, celui-ci est très endommagé et difficilement praticable en voiture. M. Guilbert dit que si ce chemin est communal il appartient à la commune de faire le nécessaire. En revanche, s'il est privé cette tâche revient aux propriétaires utilisant ce chemin. Il s'agit également de vérifier si l'état de ce chemin n'est pas dû aux camions de débardage. Il convient donc de vérifier qui est propriétaire de ce chemin et les conseillers se rendront sur place pour juger de tout cela.

Mme Monnet et Mme Lalande ont créé une nouvelle association de loi 1901 "Les Amis de la Chatonnière". Celle-ci a pour but d'effectuer des ateliers, des animations, etc... avec et pour les pensionnaires de la maison de retraite de Châtel-Censoir.

L'association de yoga et le FCCC remercient la commune pour leur avoir octroyé une subvention.

Fin de séance : 23h05